

Novembre 2019

Enquête pratiques d'élevage ovin 2015

Élevage ovin en Occitanie : 1^{er} cheptel français et une filière lait très présente

Avec 2,3 millions d'ovins en 2016, soit le tiers du cheptel national, l'Occitanie est la 1^{ère} région ovine de France, compte tenu de la taille de son cheptel. C'est la 2^{ème} région ovine au regard du nombre d'élevages derrière Nouvelle-Aquitaine. L'élevage ovin occupe une place de choix dans le paysage agricole occitan, notamment grâce à sa filière lait et la présence de l'AOP Roquefort sur le territoire.

Un tiers des élevages ovins spécialisés « viande » et 88 % de ceux spécialisés « lait » produisent sous signe de qualité.

Les brebis sont conduites de façon mixte entre les pâturages et les bâtiments d'élevage principalement sur litières de paille. Plus de la moitié des terres agricoles des exploitations laitières sont des surfaces pâturées. La majorité des aliments concentrés (céréales, aliments composés, etc.) utilisée pour l'atelier ovin est produite sur l'exploitation.

Enfin, plus d'un tiers des éleveurs déclarent de moins en moins recourir à la médication depuis 5 ans.

Répartition du cheptel de brebis et des exploitations en Occitanie par département et type d'atelier ovin en 2016

	Nombre d'exploitations d'ovins*	Brebis laitières (milliers)	Brebis nourrices (milliers)
Occitanie	6 041	739	701
<i>Ariège</i>	408	1	57
<i>Aude</i>	235	4	32
<i>Aveyron</i>	1 916	531	94
<i>Gard</i>	184	7	28
<i>Haute-Garonne</i>	303	0	40
<i>Gers</i>	129	0	16
<i>Hérault</i>	139	13	15
<i>Lot</i>	690	4	191
<i>Lozère</i>	503	66	52
<i>Hautes-Pyrénées</i>	542	1	53
<i>Pyrénées-Orientales</i>	94	1	12
<i>Tarn</i>	754	103	97
<i>Tarn-et-Garonne</i>	144	6	14

* Nombre d'exploitations ayant déclaré aux registres administratifs plus de 25 brebis en 2016

Sources : Agreste - SAA et enquête cheptel 2016 pour les effectifs de brebis, BDNI et SIGAL 2016 pour les effectifs d'exploitations

Cheptel ovin d'Occitanie : 1^{er} de France, avec une orientation laitière dominante

Les exploitations ovines occitanes sont davantage orientées lait qu'au niveau national, soit une sur trois contre une sur cinq. Bien que les exploitations d'ovin-viande demeurent majoritaires en Occitanie, le cheptel laitier représente plus de la moitié des effectifs d'ovins régionaux. Au niveau national, les ovins laitiers représentent moins d'un tiers de l'ensemble du cheptel.

Les ateliers laitiers régionaux sont plus grands qu'au niveau national, avec un cheptel moyen de 380 brebis laitières, soit 60 têtes de plus qu'au niveau national. Les ateliers laitiers sont aussi plus importants que ceux orientés viande : ils sont composés en moyenne de 190 brebis en Occitanie et 200 en France.

Les exploitations orientées lait bénéficient d'une surface agricole utilisée (SAU) de 108 ha en moyenne en Occitanie contre 78 au niveau national, soit un chargement apparent moyen de 4,6 brebis à l'hectare de surface fourragère principale (SFP), contre 5,2 en France. Pour les exploitations viande, la SAU

Caractéristiques des élevages ovins par type d'atelier en 2015

	Types d'élevage	Nombre d'élevages	Taille cheptel moyen (têtes)	SAU moyenne (ha)
Occitanie	Brebis laitières (uniquement)	1 867	380	108
	Brebis nourrices (uniquement)	3 303	192	79
France	Brebis laitières (uniquement)	3 898	317	78
	Brebis nourrices (uniquement)	13 619	202	100

Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

moyenne est de 79 ha en Occitanie contre 100 au niveau national, avec un chargement apparent moyen de 3,1 brebis par hectare de SFP contre 2,7 au niveau national.

La quasi-totalité des éleveurs ovins laitiers occitans ont pour principale activité l'élevage d'ovins/caprins (orientation technico-économique, OTEX) contre 85 % des exploitations viande. Dans leur ensemble, les exploitations régionales possédant un cheptel ovin sont davantage spécialisées dans cette OTEX qu'au niveau national, soit 90 % en Occitanie contre 72 % en France.

Le tiers des ateliers ovins occitans sont ainsi couplés à un autre type d'élevage, composé principalement de ruminants, caprins ou bovins. Les exploitations plus grandes en Occitanie et ayant plus de surfaces pastorales sont adaptées à la coexistence de troupeaux complémentaires permettant de valoriser au mieux toutes les surfaces. Cette pratique est cependant moins répandue qu'en France métropolitaine (45 %).

Plus d'une exploitation ovine sur deux produit sous signe de qualité

54 % des exploitations ovines de la région produisent sous un signe officiel de qualité, soit 9 points de plus qu'au niveau national. L'influence du cheptel laitier en Occitanie, plus fréquemment sous signe de qualité explique cet écart, 88 % contre 35 % pour le cheptel viande. Par ailleurs, les élevages ovins occitans sont autant certifiés en agriculture biologique ou en conversion qu'au niveau national : 5 % ont un atelier ovin conduit en agriculture biologique (AB).

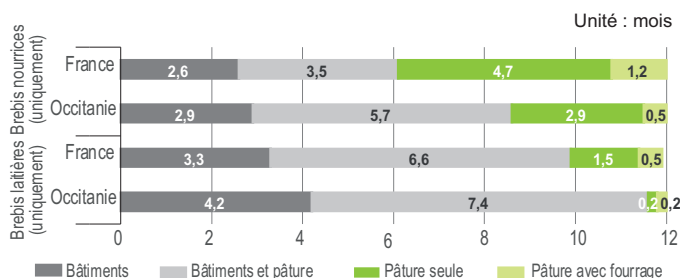
En Occitanie, un éleveur d'ovins sur deux est sous contrat avec un collecteur contre un sur trois au niveau national. C'est plus fréquemment le cas des exploitations laitières, 65 % contre 38 % des exploitations viande. Ainsi, la vente directe aux consommateurs est moins pratiquée qu'en France : 4 % des élevages laitiers contre 25 % en France. Ces voies de commercialisation et de valorisation privilégiées s'expliquent par la très forte place du lait régional dans la production industrielle française de lait de brebis, notamment la proximité avec les industries de la zone Roquefort.

En conséquence, le lait de brebis est moins souvent valorisé sur l'exploitation : 3 % des exploitants d'ovins laitiers régionaux déclarent posséder un atelier de transformation contre 13 % en France.

Le plein air intégral : peu pratiqué en Occitanie

Les brebis, toutes orientations confondues, sont principalement conduites de façon mixte entre les pâturages et les bâtiments d'élevage. En moyenne, les brebis laitières sont élevées plus de sept mois dans l'année entre les pâtures et les bergeries, les cinq mois restant étant exclusivement passés en bergerie. Les brebis viande passent la moitié de l'année entre pâtures et bâtiments, l'autre moitié étant répartie également entre conduite en pâturage exclusive (3 mois) ou conduite en bâtiment exclusive (3 mois).

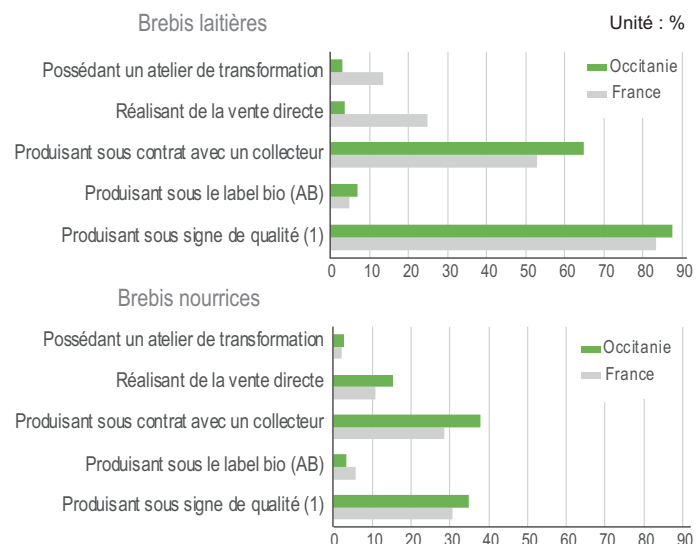
Temps moyen passé en bâtiment et pâture pour les brebis, en Occitanie et au niveau national



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Le plein air intégral est très peu pratiqué pour les ovins en Occitanie, 4 % des élevages y recourent, 15 % en France métropolitaine. Cette pratique est très rare chez les ateliers laitiers,

Valorisation et distribution de la production ovine



(1) : signe officiel de qualité (AOP, Label Rouge, IGP)

Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

notamment en raison des contraintes liées à la traite. 6 % des ateliers viande sont conduits en plein air intégral, soit trois fois moins qu'en France. L'élevage ovin occitan est principalement localisé en zone de montagne et de ce fait la présence en bâtiment pendant l'hiver est plus longue.

Le recours aux espaces collectifs pour la pâture est plus courant chez les éleveurs ovin-viande que chez les laitiers, contrairement aux pratiques nationales. Environ 22 % des exploitations viande et 3 % des exploitations lait déclarent utiliser les pâturages collectifs contre respectivement 15 % et 26 % toutes régions confondues. L'implantation forte des élevages laitiers dans l'Aveyron où les surfaces collectives sont rares et la présence importante des élevages viande dans les Pyrénées où se trouvent la plupart des surfaces d'estives expliquent cet écart.

Surfaces pâturées plus importantes pour les exploitations laitières

La base de l'alimentation des brebis est de l'herbe pâturée, du fourrage et des céréales et/ou des aliments concentrés achetés.

Les exploitations ovines spécialisées lait d'Occitanie disposent d'une plus grande part de surface en herbe (prairie pâturable, surface toujours en herbe) dans leur SAU totale que les exploitations spécialisées « viande ». Elle représente 57 % de leur SAU, contre 42 % pour les exploitations ovines spécialisées « viande ». C'est en lien direct avec le cahier des charges de l'AOP « Roquefort » qui rend obligatoire et quotidien le pâturage lorsque l'herbe est disponible. De même, les exploitations ovines se localisent davantage dans les territoires où les terres arables sont moins présentes, rendant la culture de fourrages plus difficile. À l'inverse, les exploitations spécialisées viande ont une proportion de cultures fourragères (hors herbe) plus importante dans la SAU 36 % contre 19 % pour les élevages laitiers.

La quasi-totalité des exploitations ovines d'Occitanie déclarent produire du fourrage pour l'atelier ovin afin d'assurer l'alimentation hivernale ou en bâtiment. La quantité de fourrage produite par les exploitations laitières à destination de l'atelier ovin est plus importante que celle produite par les exploitations viande : en moyenne 3,3 tonnes par UGB contre 2,3 pour les exploitations viande. Les

Pâturage, fourrage et alimentations des ovins selon le type d'atelier en 2015

Unités : %, tonnes	Type d'élevage	Part de la surface en herbe dans la SAU totale	Part de la surface fourragère (hors herbe) dans la SAU totale	Quantité de fourrage produit pour l'atelier ovin / UGB *	Quantité de concentré distribué / UGB *	Part de l'auto-consommation en concentré
Occitanie	Brebis laitières (uniquement)	57	19	3,3	1,4	54
	Brebis nourrices (uniquement)	42	36	2,3	0,9	55
France	Brebis laitières (uniquement)	63	16	2,4	1,2	44
	Brebis nourrices (uniquement)	59	17	1,6	0,8	45

* L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agrèger le bétail en utilisant des coefficients spécifiques établis sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. Les coefficients utilisés ici sont les UGB en alimentation grossière, prenant en compte uniquement l'herbe et les fourrages.

Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

besoins alimentaires en fourrages sont effectivement plus importants pour la production laitière (race Lacaune). Le foin est l'affouragement le plus fréquemment produit par les exploitations ovines. Les autres modes de conservation du fourrage les plus produits sont l'enrubannage et l'ensilage herbe, notamment par les exploitations de brebis laitières. Elles sont respectivement 43 % et 31 % à déclarer produire ce type d'affouragement, soit 15 points de plus que pour l'ensemble des exploitations ovines laitières françaises.

Les aliments concentrés utilisés par les éleveurs d'ovins sont principalement constitués de céréales, d'aliments composés achetés, de tourteaux, de luzerne déshydratée et d'oléo protéagineux. En Occitanie, ces aliments sont un peu plus souvent produits par les exploitations agricoles. L'autoconsommation y atteint 55 % pour les aliments concentrés contre 44 % en France. En moyenne en Occitanie, un atelier ovin-lait consomme 1,4 tonne de concentré par UGB et 0,9 tonne par UGB pour les ateliers ovin-viande.

Des bâtiments d'élevage plus grands et une conduite exclusivement sur paille pour les ateliers laitiers

En Occitanie, 9 300 bâtiments d'élevage sont consacrés à l'élevage ovin, soit 1,7 bâtiment par exploitation ovine. L'élevage ovin viande en occupe 6 sur 10. Les bergeries occitanes sont en moyenne plus grandes qu'au niveau national : 410 m² contre 335 m² en lien avec la taille des cheptels plus élevée.

Les bâtiments des ateliers laitiers sont un peu plus récents que ceux des élevages ovin-viande, les ¾ ayant été construits ou rénovés après les années 1980. Du fait de leur plus grande taille, ils sont aussi plus souvent équipés d'une ventilation mécanique, permettant d'obtenir une ambiance saine : 35 % d'entre eux contre 5 % pour les bâtiments ovin-viande.

Lorsqu'ils sont en bergerie, la quasi-totalité des ovins d'Occitanie bénéficie d'une litière intégrale de paille, comme pour l'ensemble du cheptel ovin français. La fréquence d'évacuation de la litière des brebis est plus importante pour les ateliers laitiers occitans que pour les nationaux, Pour ¾ des exploitations d'ovins laitiers occitanes, la fréquence d'évacuation est supérieure à une fois tous les deux mois alors que cela concerne au niveau national une exploitation laitière sur deux.

Le fumier principalement stocké au champ, les fosses exclusivement utilisées par les ateliers laitiers

Le stockage du fumier au champ est la pratique de gestion du fumier la plus répandue, 83 % des exploitations d'ovins régionales y recourent. Par ailleurs, un peu moins d'un tiers dispose de fumières. Principalement non couvertes et sans mur, elles sont vidangées deux fois dans l'année en moyenne. Les exploitations laitières évacuent plus fréquemment leurs fumières (souvent de plus grandes tailles) que les exploitations viande et le temps de stockage du fumier au champ y est moins important. Cette gestion du fumier plus intensive pour les exploitations laitières s'explique par la fréquence plus importante d'évacuation de leur litière animale.

Le stockage des effluents liquides au moyen d'une fosse est uniquement pratiqué par les exploitations de brebis laitières en Occitanie, comme au niveau national. Seulement 2 % des exploitations ovin-viande possèdent une fosse contre 41 % pour les brebis laitières. Pour ces dernières, dans 89 % des cas les fosses sont raccordées directement à un bâtiment pour y récupérer les effluents, dans 25 % des cas elles sont raccordées à une fumière pour y récupérer le purin. Les fosses sont généralement destinées au stockage des eaux blanches (91 % des fosses), des eaux brunes (19 %) et du jus de fumière (15 %).

Caractéristiques des bâtiments d'élevage des ateliers ovins en 2015

	Types d'élevage	Bâtiments			
		Nombre	Surface moyenne (m ²)	Dont construits ou rénovés après 1980 (%)	Dont équipés d'aération mécanique (%)
Occitanie	Brebis laitières (uniquement)	3 415	515	73	35
	Brebis nourrices (uniquement)	5 427	329	64	5
France	Brebis laitières (uniquement)	6 982	404	74	19
	Brebis nourrices (uniquement)	22 707	308	63	2

Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Un usage raisonné de la médication

La vaccination est pratiquée par 77 % des exploitations ovin-lait et 45 % des exploitations ovin-viande en Occitanie. La quasi-totalité des exploitations ovines utilisent des antiparasitaires internes mais pour 3/4 d'entre eux uniquement de façon ponctuelle. Une exploitation laitière d'Occitanie sur deux déclare utiliser un antibiotique lors du tarissement des brebis, majoritairement lorsque la brebis n'est pas tarie spontanément.

L'observation du troupeau, l'expérience et la consultation d'un vétérinaire sont les principaux modes de raisonnement mobilisés pour l'utilisation ou non de produits vétérinaires. Par ailleurs, un éleveur occitan sur trois pense recourir de moins en moins à une médication depuis 5 ans. Près des deux tiers utilisent des traitements alternatifs, dont principalement l'aromathérapie. Ils sont 15 % à déclarer mettre en place des pratiques pour réduire l'utilisation de produits vétérinaires. Les raisons évoquées sont principalement la réduction des coûts de production ainsi que le bien-être animal.

2h30 par jour consacrées à la traite en moyenne

Avec une durée moyenne de deux heures et demie par jour, la traite occupe plus du tiers du temps de travail en bâtiment d'un éleveur laitier. À cela s'ajoute le temps de travail pour l'alimentation (2 heures), le temps passé à la surveillance et aux soins des animaux (2 heures) ainsi que le temps passé aux autres tâches (1 heure). Au total l'éleveur d'ovins accorde 7 heures et demie à l'atelier lait en moyenne sur sa journée de travail en bâtiment. L'éleveur d'ovin-viande consacre cinq heures de travail journalier à son atelier ovin lorsque les animaux sont en bâtiment. La moitié du temps est consacrée à l'alimentation des animaux, un tiers à la surveillance et au soin. En moyenne les ateliers ovin-lait occitans nécessitent la présence de 2,1 personnes contre 1,5 pour l'atelier ovin-viande.

Peu d'absence chez les éleveurs d'ovins

Un éleveur d'ovin sur deux ne s'est pas absenté plus de deux jours consécutifs au cours de l'année. Les modes de remplacement privilégiés diffèrent selon l'orientation de l'exploitations. Les spécialisés « lait » ont principalement recouru au remplacement par le co-exploitant ou l'associé (44 % des remplacements), puis à la main d'œuvre familiale (32 %). Pour les exploitations spécialisées « viande », la main d'œuvre familiale est le premier mode de remplacement exprimé (61 %), puis l'entraide (22 %).

Méthodologie de l'enquête

750 exploitations ayant un élevage ovin en Occitanie ont été interrogées entre avril et juillet 2016 dans le cadre de l'enquête "Pratiques d'élevage 2015". Réparties dans les départements couvrant 90 % du cheptel ovin des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées et Tarn), ces unités représentent, une fois extrapolées, 5 400 exploitations élevant 1 433 000 brebis mères, soit 98 % des brebis mères régionales. Ces départements représentant la quasi-totalité des effectifs de brebis, les résultats présentés ici seront assimilés à ceux de l'Occitanie.

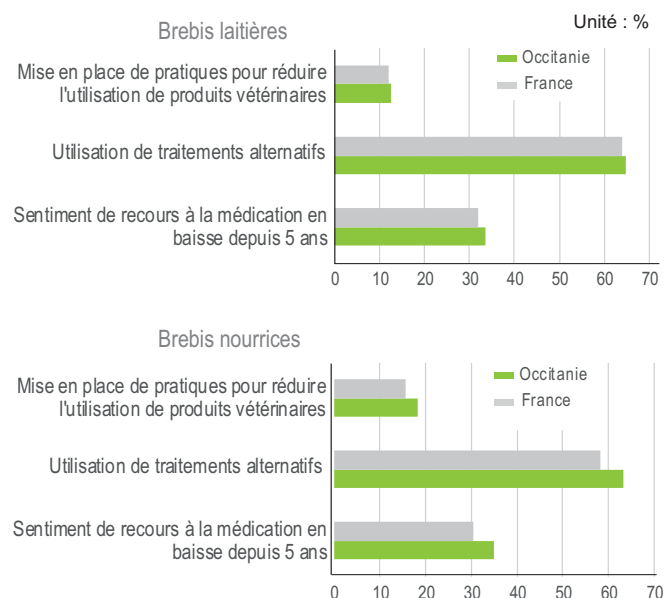
Pour en savoir plus sur la méthodologie

CHIFFRES ET DONNÉES – SÉRIE AGRICULTURE N° 251 AOÛT 2018

Pratiques d'élevage 2015 - Élevages d'ovins

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/pratiques-d-elevage-2015-elevages-14493>

Médication et utilisation des produits vétérinaires des ateliers ovins en 2015



Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Pour en savoir plus

CHIFFRES ET DONNÉES – SÉRIE AGRICULTURE N° 251 AOÛT 2018

Pratiques d'élevage 2015 - Élevages d'ovins

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/pratiques-d-elevage-2015-elevages-14493>

CHIFFRES ET DONNÉES AGRICULTURE - N° 2019-6 - JUILLET 2019

Pratiques d'élevage 2015 - Alimentation des herbivores

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/pratiques-d-elevage-2015>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Cité administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal

31074 Toulouse cedex - Tél. 05 61 10 61 66

draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

Directeur : Pascal Augier

Directeur de la publication : Vincent Darmuzey

Auteurs : Magalie Dinaucourt - Antoine Loubet

Composition : Barbara Deltour

Crédit pictogramme : Edouard Boatman, Unrecognized MJ, from the noun project